

République Française



Le Président certifie que l'arrêté
qui a été publié, affiché ou notifié
le :

10 AVR. 2026

et transmis au représentant de l'État
le :

10 AVR. 2026

est exécutoire
le :

10 AVR. 2026

Arrêté n°2026-640 du 9 avril 2026

Portant délégation de fonction et de signature de Monsieur
Philippe Guérineau, 4^{ème} Vice-Président

LE PRESIDENT DE CHATEAUROUX METROPOLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment son article L 5211-9 autorisant le Président à
déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité,
l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents, ou
d'autres membres,

Vu l'élection du Président du 3 avril 2026,

Vu l'élection des Vice-Présidents du 3 avril 2026,

Considérant qu'il convient d'attribuer une délégation de
fonction et de signature à Monsieur Philippe Guérineau,

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Philippe Guérineau, 4^{ème} Vice-Président, pour assurer l'attribution suivante :

- Résorption de l'habitat indigne et Gens du voyage.

Article 2 : Cette délégation de fonction ci-dessus attribuée inclut la délégation de signature pour les documents suivants :

- Les courriers,
- Les conventions,
- Les documents cadres.

Article 3 : La signature par Monsieur Philippe Guérineau, 4^{ème} Vice-Président, des pièces et actes pris en application des articles 2 et 3 sera précédée de la mention « Pour le Président, le Vice-Président ».

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié, publié au recueil des actes administratifs de Châteauroux Métropole et affiché par voie dématérialisée.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges soit par courrier soit directement auprès de l'accueil de la juridiction ou par l'application télérécurse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A Châteauroux, le 09 avril 2026

Le Président,

Gil Avérous